

MAIRIE D'EVEQUEMONT

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14/26

SEANCE ORDINAIRE du 21 mars 2026

OBJET :

**Adoption du règlement
intérieur du Conseil
Municipal**

L'An deux mille VINGT-SIX, le 21 mars, à 9 heures 30, le Conseil Municipal d'EVEQUEMONT légalement convoqué en date du 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe NICOLAS, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : Chrystelle CAUBET, Mathieu MARTINS, Sylvie FARRELL, Arnaud LAFONT, Adjoints

Eugénie BRAY, Olivier FEUTRY, Laura CREUS, Rémy BAVAY, Sophie MAHAUT, Yann GUÉGAN, Céline CORVISY,

Pierre VAUDOLON, Cynthia LABELLE, Daniel VIGIER, Conseillers

Membres en exercice :

15

Monsieur Mathieu MARTINS est élu e secrétaire de séance

Présents :

15

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement en annexe, préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Votants :

15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

D'ADOPTER le règlement intérieur en annexe, dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance
Mathieu MARTINS

Le Maire,
Christophe NICOLAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

